



mardi 27 mai 2014

Nous le savions, la sortie du mouvement IADE de 2010, les questions qu'elle laissait en suspens, les réponses obtenues, la gradation master de notre diplôme au prix d'une refonte de notre formation, une prime spécifique IADE pour les seuls salariés du service public, nous appelleraient à nouveau à exprimer nos revendications dans un délai plus ou moins court.

Ce sont nos jeunes collègues en formation qui aujourd'hui sonnent le rappel des troupes. La remise en question de **la gradation master du diplôme d'état d'infirmier anesthésiste** par défaut de conventionnement avec l'université de l'ensemble de nos centres de formation met le feu aux poudres. Les étudiants ont suivi un cursus réingéniéré, un programme validé par l'agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), répondant en cela aux exigences du ministère de l'enseignement supérieur (MESR). Et à 6 mois du diplôme, nada, rien, que dalle !!!

C'est tout simplement intolérable, on ne change pas les règles en cours de jeu.... Même si nous ne touchons ici qu'une petite partie de la problématique IADE aujourd'hui, nous les IADE du stock, nous ne pouvons laisser passer, et devons marquer au plus vite notre solidarité avec les étudiants. Ces EIADE sauront à leur tour reprendre les autres revendications avec les professionnels IADE et cultiver ainsi le tous ensemble sans lequel, dans l'affaire, tout est vain....

Nous avons depuis le début exprimé notre point de vue s'agissant de **l'universitarisation** de notre formation. Les questions que nous posions alors, restent d'actualité et nous mesurons encore mieux à la lumière d'une première promotion « nouveau programme » les nécessaires réajustements qui s'imposent. Il faut rééquilibrer sur les deux années de formation l'apprentissage « cœur métier », et ne pas donner à des esprits tordus la possibilité, au vu du programme et de son organisation que l'anesthésie s'apprend en 1 an, avec une seconde année plutôt à caractère universitaire, ... gros danger.... Par ailleurs la surenchère du volume horaire ne doit pas faire oublier les contraintes calendaires. Quand la formation propose plus d'heure que le calendrier ne l'autorise, il faut revoir la copie. SUD-santé ne tolèrera pas que le travail personnalisé se fasse sur les jours fériés par exemple. Pourtant, c'est aujourd'hui le cas dans nombreuses écoles, sans que cela ne choque ni le CEEIADE, ni la représentante du SNIA au comité de suivi. Enfin pour nous, l'universitarisation n'a de sens que dans la définition d'une science infirmière, science qui justifierait à elle seule la création d'une filière universitaire propre, pour un enseignement assuré par nos pairs. Si c'est là l'intérêt de tous, le travail qu'il nécessite, la disponibilité qu'il implique font qu'aujourd'hui, il reste l'apanage de quelques-uns, cela aussi nous devons le changer. Donner du temps, dégager des espaces pour que les professionnels investissent le champ de la recherche, voilà des exigences que nous devons porter, exigences bien loin il est vrai des objectifs de nos directions dans nos établissements.

A contrario, l'harmonisation des diplômes à l'échelle européenne n'est qu'un outil de la dérèglementation, qu'un vecteur à la mobilité des travailleurs à l'intérieur du marché européen, et l'affaire de Roubaix nous aura en ce sens ouvert les yeux. Le dumping social à l'échelle IADE, ou

comment faire autant en payant moins ? Pourtant le directeur du CHR de Roubaix n'a pas fait son affaire tout seul dans son coin, l'ARS du Nord l'a forcément validé, la commission d'examen des équivalences aussi... Le danger est permanent d'une attaque sur notre **exclusivité de fonction**. Ce que nous avons su déjouer alors, saurons-nous toujours le faire demain ? La multiplication des accords interprofessionnels de santé opacifie encore notre vision des pratiques. Si pour l'instant, au dire de la HAS, ce type d'accord n'est pas d'actualité s'agissant de l'anesthésie, rien ne nous en protège dans le temps quand aujourd'hui la loi le permet ... Si la vigilance est pour le moins de rigueur, nous devons tout simplement replacer retrait de l'article 51 de la loi HPST au cœur de nos revendications.

Nous ne pouvons plus ignorer la dégradation exponentielle de nos conditions de travail qui impacte sévèrement notre santé à tous les niveaux. L'évolution de la démographie médicale défavorable dans notre spécialité, la course à la rentabilité et les nouveaux managements, imposent aux IADE des charges de travail élevées et des prises de responsabilité accrues. Ici les IADE endorment seuls les « ASA 1, voir 2 », là ils sont laissés seuls en salle dès l'induction faite et jusqu'au réveil, ici encore ils transfèrent seuls les malades en SSPI, parfois au mépris des règles de sécurité. Des conditions de travail qui n'empêcheront pas la ministre de l'époque de nous classer dans la catégorie des sédentaires, qui n'obligeront pas plus la nouvelle à revoir la copie. La reconnaissance de la pénibilité pour l'ensemble de la filière infirmière est plus que jamais légitime.

Reste, mais non négligeable, la question du salaire qui ne correspond en rien aux responsabilités qui sont les nôtres, mais qui surtout reste peu attractif pour des infirmières qui envisageraient la spécialité. Nous avons appris à notre dépend que l'articulation entre la reconnaissance master et revalorisation salariale n'était pas la bonne. La gradation master de notre diplôme ne changeant en rien notre fonction et notre grade à l'hôpital, le ministère n'y voit pas l'intérêt à une augmentation de salaire. Et pourtant elle est justifiée comme pour toutes les catégories à l'évidence, mais pas moins. Il faut là aussi porter cette question du salaire dans nos revendications.

En quelques lignes notre vision de la situation IADE aujourd'hui, une certitude à cela, nous ne gagnerons que dans l'unité, étudiants et professionnels réunis autour d'une plateforme revendicative commune qui, mais ce n'est pas étonnant, ressemble étrangement à celle de 2010, dite de Dijon...

Nous appelons l'ensemble de la profession à manifester leur mécontentement et leurs revendications dès le 5 juin, à soutenir les étudiants en grève et en manifestation ce jour-là sur Paris. Ce soutien qui pourra prendre les formes que vous souhaitez, grève, participation au rassemblement, débrayage, etc....les ministères doivent entendre monter la grogne, la vague bleue peut à nouveau déferler !!

SUD-santé dépose un préavis de grève en ce sens.

Olivier YOUINOU et Jérôme GUY, IADE SUD Santé